

# Le Temps

I. Le Temps. 1898-07-13.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# AU JOUR LE JOUR

## L'affaire Dreyfus

LETTRES DE M<sup>me</sup> DEMANGE A M<sup>me</sup> DREYFUS  
ET AU GARDE DES SCAUX

M<sup>me</sup> Demange, avocat du capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre, vient de répondre de la façon suivante à une lettre que lui avait adressée Mme Dreyfus : Paris, 11 juillet.

Madame, je suis profondément ému de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Je regrette de ne pouvoir accéder à votre désir, mais je serais dans un grand embarras en adressant au ministre de la guerre une réponse à son discours. J'espère, cependant, donner satisfaction à vos doutes et préoccupations en vous communiquant la lettre que j'ai envoyée au ministre de la justice et le résumé d'une note de votre mari que j'ai jointe.

Cette note, que j'ai remise au garde des sceaux dans son intégralité, je supplime dans la copie que je vous adresse des mots et des phrases ; ces coupures n'ont rien de mensonger, ce document a pour vous, mais elles me sont commandées par une réserve que vous comprendrez facilement.

Je vous prie d'agréer, madame, mes très respectueux hommages.

M<sup>me</sup> DEMANGE.

Voilà maintenant le texte de la lettre envoyée par M<sup>me</sup> Demange au ministre de la justice : 9 juillet 1938.

Monsieur le garde des sceaux, Au moment où vous êtes saisi d'une demande de Mme Dreyfus vous priant de faire annuler pour violation de la loi le jugement du conseil de guerre qui a condamné son mari, j'ai le devoir de vous attester que les pièces datées de mars et d'avril 1894 lues à la tribune de la Chambre des députés par M. le ministre de la guerre et ayant contribué à former sa conviction n'ont été connues ni de M. Dreyfus ni de son défenseur.

J'affirme que je n'ai connu et que le conseil de guerre n'a pu connaître également que la lettre que j'ai écrite au ministre de la justice et le résumé d'une note de votre mari, le ministre de la guerre n'a même pas fait mention dans son discours.

Je dois donc aussi, monsieur le garde des sceaux, vous assurer que je n'ai jamais vu le rapport de mon client, le capitaine Dreyfus, le 31 décembre 1894. La portée de cette note n'échappera pas à la sagacité de votre esprit. Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes respectueux sentiments.

EDGAR DEMANGE.

## NOTE DU CAPITAINE DREYFUS

Le commandant du Paty a été venu aujourd'hui, lundi 12 décembre 1894, à cinq heures et demie du soir, après le rejet du pourvoi, me demander, de la part du ministre, si je n'avais pas été peut-être la victime de quelque imprudence et si je n'avais pas pu simplement amener... puis, que je me sois trouvé entraîné dans un engagement fatal.

Je lui ai répondu que je n'avais jamais eu de relations avec aucun agent de la justice et que je n'étais allé à aucun amonagement, que j'étais innocent. Il me dit alors, de sa part personnelle, que sa conviction de ma culpabilité s'était faite d'abord de l'examen de l'écrit de mon mari que M. Dreyfus avait remis à son avocat, puis, que j'étais allé à un amonagement d'après lesquels la disparition des documents correspondait avec mon séjour à l'École-Major, qu'enfin, un agent secret avait été envoyé à l'École-Major, et que, d'après ses constatations, affirmant que le Dreyfus fut un officier, j'ai demandé au commandant du Paty à être confronté avec cet agent ; il m'a répondu que c'était impossible.

Le commandant du Paty a reconnu qu'on ne m'avait jamais soupçonné d'avoir reçu la pièce accusatrice. Je lui ai alors demandé pourquoi on n'avait pas exercé de surveillance sur les officiers de mon régiment, puisque le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit. Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

Il m'a conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil ; le commandant Henry est venu affirmer au conseil de guerre avoir été prévenu à cette date qu'il y avait un traitre parmi les officiers. Ce renseignement, d'après son rapport, n'a été communiqué qu'à deux personnes, à savoir : le commandant Henry et le commandant du Paty ; le commandant du Paty m'a répondu qu'il n'en savait rien, que ce n'était pas son affaire, mais cela au commandant Henry ; qu'il était difficile de surveiller un officier de l'état-major, et que, par conséquent, il n'avait rien dit.

Je lui ai dit : « Nous parlons entre quatre murs, et si un m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

# LE CENTENAIRE DE MICHELET

## La musique au centenaire de Michelet

La musique occupera une place importante dans la cérémonie qui aura lieu demain au Panthéon en l'honneur de Michelet. Des hymnes de la Révolution, nullement déplacés à la fête de celui qui est floqueté « être l'histoire », d'autres chants plus modernes formeront le programme presque entier de cette solennité, que complèteront plusieurs discours et la lecture de quelques vers. Et cela est fort bien ainsi, car la musique est essentiellement l'art qui convient aux cérémonies publiques ; non seulement, par ses brillantes sonorités, elle réchauffe l'âme, mais, mieux encore, elle sait traduire et résumer le sentiment de tout un peuple avec une intensité que n'eût jamais la seule parole, plus précise, mais plus faible et d'un bien moindre accent.

Les musiciens d'il y a un siècle avaient le sentiment du noble rôle que leur art pouvait ainsi remplir dans la vie publique. Ils s'étaient pour cela, dans la plupart assurément, n'étant pas destinés à survivre aux circonstances qui les avaient fait naître, mais qui n'en constituaient pas moins un ensemble d'œuvre dont le physionomie est infiniment caractéristique. Un de ces chants, on le sait, est devenu notre chant national. Un autre, écrit pour célébrer le centenaire de la République, est devenu le plus répandu de nos jours. Un troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un dixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un onzième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un douzième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un treizième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quatorzième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quinzième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un seizième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un dix-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un dix-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un dix-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un vingtième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un vingt-et-unième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un vingt-deuxième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un vingt-troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un vingt-quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un vingt-cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un vingt-sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un vingt-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un vingt-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un vingt-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un trentième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un trente-et-unième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un trente-deuxième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un trente-troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un trente-quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un trente-cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un trente-sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un trente-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un trente-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un trente-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quarantième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quarante-et-unième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quarante-deuxième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quarante-troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quarante-quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quarante-cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quarante-sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quarante-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un quarante-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un quarante-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un cinquantième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquante-et-unième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un cinquante-deuxième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquante-troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un cinquante-quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquante-cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un cinquante-sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquante-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un cinquante-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un cinquante-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un soixantième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un soixante-et-unième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un soixante-deuxième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un soixante-troisième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un soixante-quatrième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un soixante-cinquième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un soixante-sixième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un soixante-septième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

Un soixante-huitième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours. Un soixante-neuvième, écrit pour célébrer le centenaire de Michelet, est devenu le plus répandu de nos jours.

# FAITS DIVERS

## LA TEMPERATURE

Bureau central météorologique. Mardi 12 juillet. — Le baromètre descend rapidement dans le nord de l'Europe (Bordeaux, 752 mm). Néanmoins, la pression est encore élevée sur la majeure partie des îles Britanniques sur la France (Cherbourg, 770 mm).

Le vent est faible des régions Nord sur nos côtes, où la mer est belle. Des brises sont signalées sur le centre du continent, en France, on a recueilli 9 mm d'eau à Nancy, 2 à Nice. Un orage a éclaté hier dans la journée à Nice et dans les environs.

La température s'abaisse sur la Scandinavie et le Danemark. Le minimum des températures de l'Europe se trouve vers Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

On voit qu'il y a eu un orage à Paris, et ce matin, le thermomètre marquait 12° à Bruxelles, 12° à Paris, 12° à Harardnar, 11° à Stockholm, 10° à Copenhague.

# NOUVELLES FACILITES DE CIRCULATION

## Sur le réseau de l'Ouest

La Compagnie de l'Ouest, désireuse de faciliter aux touristes l'accès des plages de Normandie et de Bretagne, désireuse aussi de permettre aux baigneurs d'effectuer économiquement des excursions en automobile, vient de soumettre à l'homologation ministérielle toute une série de modifications avantageuses à ses tarifs actuels, qui seront certainement fort bien accueillies du public.

1° Billets de bains de mer pour la Normandie valables 10 jours.

Pour les stations balnéaires de la Normandie, les billets de bains de mer adhésifs jusqu'à valables valables que quatre jours, du jeudi soir au lundi soir. La Compagnie de l'Ouest va créer une série de billets de bains de mer de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, délivrés de toutes les gares de grandes lignes de 50 à 100 pour les parcours supérieurs à 300 kilomètres.

C'est ainsi qu'à Paris le prix de ces nouveaux billets pour les plages ci-après désignées sera fixé :